



Une réunion d'information s'est tenue le vendredi 6 mars à l'initiative du CNC pour présenter les dernières évolutions des dispositifs d'aides au financement des industries techniques, communément appelé CIT. Cet évènement s'est déroulé sur le site de Commune Image à Saint Denis, où il a suscité l'intérêt de nombreux participants venus découvrir ce second volet de réforme, qui fait suite à la première vague d'évolution introduite en 2013 :

L'objectif de ces deux importantes étapes de modernisation a été expliqué en introduction de l'exposé de Baptiste Heynemann, chef de service au sein de la direction de l'innovation, de la vidéo et des industries techniques, dirigée par Igor Primault au CNC :



En effet, pour mieux répondre aux nouveaux besoins identifiés depuis la mise en application des dispositifs depuis 2013, le CNC a apporté quelques aménagements destinés à élargir le champ d'application des aides favorisant l'essor des industries techniques. Ces modifications ont pris effet au mois de février dernier. Il existe désormais quatre catégories d'aide, caractérisées par des champs d'application, dans lesquelles un projet peut s'inscrire :

### **1 Etudes :**

- services et conseils extérieurs
- études environnementales

### **2 Investissement :**

- investissement de référence
- investissement écologique
- création de poste
- formation
- changement notable d'organisation ou de procédés

### 3 Développement et Innovation :

- nouveau produit ou service
- protection de la propriété industrielle
- expérimentation technique

### 4 Mise en relation :

- avec le client
- avec le partenaire

Ce nouveau découpage est désormais mieux adapté à la notion de « service » associé à un processus technique, plutôt qu'à celle de « produit » précédemment associée à un système technique. Elle permet notamment l'embauche de compétences liée aux investissements matériels ou logiciels. Elle prend en compte la démarche de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) du projet, ainsi qu'une préoccupation de préservation écologique. Au chapitre de la mise en relation, il est proposé une aide à la représentation pour assurer la présence des entreprises françaises sur les salons internationaux (notamment pour IBC2015 en septembre prochain). Pour les actions de formation spécifiques nécessaires à l'exploitation et à la maintenance des nouveaux systèmes, les coûts associés aux salaires formateurs peuvent être pris en charge. Cet exposé a été l'occasion de mieux exprimer la distinction entre innovation et R&D.

Il a aussi permis de mettre en évidence certains manques qui subsistent malgré la diversité des dispositifs présentés. C'est le cas en particulier des aides permettant de couvrir les coûts de location des logiciels et des ressources en Cloud. L'économie des entreprises créatives du secteur audiovisuel se transforme. Elles doivent s'adapter aux nouvelles politiques commerciales éditeurs de logiciel (AVID, ADOBE...) et de solution techniques de stockage et de traitement dans Cloud; avec une part d'OPEX grandissante au dépend des investissements et du CAPEX.

Dossier de candidature : [lien dossier](#)

Pour en savoir plus : [lien CNC soutien financier](#)

[Source Focus Innovation](#)